ECOLE DE CONDUITE MEAR-TESSIER 13 Av des carmes 29250 SAINT POL DE LEON 02 98 69 70 61 / 06 89 21 28 68 www.autoecolemear.fr



# PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATEGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

<u>Pré-requis</u>: Accessible tous publics: pour l'obtention d'un premier permis de conduire ou d'une catégorie supplémentaire (si le permis précédent date de + 5 ans). L'accessibilité en fonction de l'âge dépend de la catégorie de permis. Public visé: Public privé ou d'entreprises

# Modalités de déroulement de l'action :

L'auto-école est située au 13 avenue des Carmes à St Pol de Léon La formation pratique se déroule sur la commune de St Pol de Léon et ses alentours L'examen pratique se déroule sur Landivisiau

## Moyens pédagogiques :

- Théorique : Salle de cours, supports pédagogiques et manuels spécifiques (vidéoprojecteur, livre, DvD, tablette)
- Pratique :
  - o 5 Peugeot 208 boîte manuelle
  - o 3 Peugeot 208 et une Peugeot 3008 en boite automatique

## Moyens d'encadrement :

- Formation dispensée par six moniteurs titulaires du BEPECASER ou du titre professionnel

#### La formation théorique

Elle porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD), avec un enseignant ou via Internet (option).

## La formation théorique porte sur :

- L : dispositions légales en matière de circulation routière
- C: Le conducteur
- R: la route
- U : les autres usagers de la route
- D : réglementation générale et divers
- A: porter secours
- P : précaution nécessaire en quittant le véhicule
- M : éléments mécaniques et autres éléments liés à la sécurité
- S : équipements de sécurité des véhicules
- E : utilisation du véhicule et respect de l'environnement

#### Les cours thématiques :

Ils seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les cours thématiques sont les suivants :

- 1 LE CONDUCTEUR
- 2 VEHICULE, EQUIPEMENT, ECO CONDUITE, ECO MOBILITE
- **3 USAGERS VULNERABLES**
- **4 ASSURANCES**
- 5 VITESSE, DYNAMIQUE DU VEHICULE

# La formation pratique :

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

### Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

## Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- Le pourquoi, le comment
- Les risques
- Les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève
- Les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail...)
- L'auto évaluation

# L'encadrement de l'action de formation

Cet encadrement sera effectué par l'ensemble des titulaires de l'autorisation d'enseigner.

## Le suivi de l'action de formation

Celui-ci sera effectué par le biais d'une liste de présence et d'une attestation de présence qui sera contenue dans le livret de Formation sous le titre: " Calendrier de la formation suivie" en deuxième page.